

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 octobre 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 29 de l'ordre du jour
Question de Chypre

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

**Lettre datée du 14 octobre 2004, adressée au Secrétaire
général par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Turquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 4 octobre 2004, qui vous est adressée par S. E. M. Reşat Çağlar, Représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe), transmettant la note de S. E. M. Mehmet Ali Talat, Premier Ministre de la République turque de Chypre-Nord.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 29 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre Conseiller,
Représentant permanent adjoint
(*Signé*) Altay Cengizer

**Annexe de la lettre datée du 14 octobre 2004,
adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la Turquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie de la lettre datée du 4 octobre 2004, qui vous est adressée par S. E. M. Mehmet Ali Talat, Premier Ministre de la République turque de Chypre-Nord (voir pièce jointe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 29 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant
(*Signé*) Reşat Çağlar

Pièce jointe

Le 4 octobre 2004

J'ai l'honneur de me référer à la déclaration faite par le dirigeant chypriote grec, M. Tassos Papadopoulos, à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, à New York, le 23 septembre 2004.

Je tiens à souligner dès le départ qu'en temps que partie chypriote turque, nous sommes attachés à la réunification de l'île et réaffirmons que nous sommes résolus à parvenir à un règlement fédéral juste et durable à Chypre s'appuyant sur une solution bizonale et sur l'égalité politique.

Il est profondément regrettable que le dirigeant chypriote grec considère la question de Chypre comme un problème « d'invasion et d'occupation » et lance un appel à la Turquie afin de rechercher ensemble des solutions mutuellement avantageuses aux divers aspects qui composent le problème de Chypre, dans le but de cacher le fait que ce ne sont pas la Turquie et les Chypriotes turcs, mais M. Papadopoulos lui-même et son administration qui sont les principaux responsables de l'effondrement de votre dernière initiative. Par ailleurs, les ramifications de cette approche sont claires et confirment nos graves préoccupations; en effet la direction chypriote grecque non seulement envisage de continuer à prétendre qu'elle représente l'ensemble de Chypre mais elle refuse également de reconnaître que l'île de Chypre est le foyer commun des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs, lesquels devraient avoir un droit égal de se prononcer sur leur destin.

Le refus de la direction chypriote grecque de reconnaître ce qui précède et d'accepter la responsabilité de sa partie dans la destruction de la République de Chypre en 1963, laquelle a abouti à la séparation des deux peuples et, en fin de compte, à la division actuelle de l'île, ne contribue pas à la réalisation de notre objectif, à savoir créer les conditions nécessaires de confiance mutuelle dans lesquelles les deux peuples de l'île peuvent partager un avenir commun. Nous savons parfaitement qu'un avenir pacifique pour les jeunes générations ne peut être lié aux expériences tragiques du passé. C'est dans cet esprit que votre plan de règlement global a été approuvé par la population chypriote turque à une majorité de 65 %, qui a démontré sa ferme volonté de parvenir à un règlement durable, fondé sur la bizonalité et l'égalité politique. Par contre, 75 % des Chypriotes grecs ont rejeté le plan, comme le demandait le dirigeant chypriote grec, M. Papadopoulos, dans son discours du 7 avril 2004, en les trompant, lorsqu'il les avait appelés à voter massivement « non » au plan Annan.

Afin de défendre cette attitude de refus, M. Papadopoulos déclare que le verdict du peuple chypriote grec sur la solution proposée doit être respecté car le peuple est le mieux placé pour juger ce qui lui convient. Toutefois, le dirigeant chypriote grec passe opportunément sous silence le rôle essentiel qu'il a joué, en conjonction avec une majorité de dirigeants chypriotes grecs, dans le fait que le peuple chypriote grec a mal compris votre plan, et dans l'affirmation trompeuse suivant laquelle la question de Chypre doit être résolue à leur entière satisfaction. En fait, dans le discours susmentionné, le dirigeant chypriote grec a appelé son peuple à rejeter le plan des Nations Unies, afin d'atteindre leur objectif stratégique commun, qu'il a décrit comme consistant à « élever politiquement et à protéger leur État internationalement reconnu », la République de Chypre. De plus,

M. Papadopoulos a déclaré aux Chypriotes grecs que ce ne serait pas une initiative finale mais que cela leur offrait la possibilité de tirer profit d'un poids politique renforcé, du fait de l'adhésion à l'Union européenne, et d'exploiter les efforts de la Turquie en vue de son adhésion, de même que l'intérêt international continu à leur plein avantage. Cette approche négative et préjudiciable adoptée par les dirigeants chypriotes grecs a suscité de nombreuses réactions parmi la communauté internationale, y compris vous-mêmes, Monsieur le Secrétaire général et les hauts fonctionnaires de l'Union européenne.

À la suite des référendums, les dirigeants chypriotes grecs ont lancé une campagne afin d'expliquer pourquoi les Chypriotes grecs avaient voté contre le plan des Nations Unies. Les motivations et arguments invoqués dans cette explication, rappelés par M. Papadopoulos dans son discours à l'Assemblée générale, ont été considérés comme infondés par la communauté internationale. En fait, les vues qu'elle a exprimées suffisent à démontrer que tout le monde, à l'exception de la partie chypriote grecque, reconnaît que le plan des Nations Unies offrait des solutions soigneusement équilibrées et réalistes aux problèmes et griefs mentionnés par le dirigeant chypriote grec dans son discours.

M. Papadopoulos déclare que le retrait des troupes et des « colons », les structures de base d'une économie viable, la fonctionnalité et l'applicabilité pratique de la solution, le règlement équitable des questions foncières et de propriété, et le respect du droit des réfugiés au retour constituent les paramètres essentiels d'une solution pour les Chypriotes grecs, impliquant que le plan des Nations Unies n'a pas traité ces questions de manière appropriée et efficace. Rien ne pourrait être plus loin de la vérité.

Il n'est pas nécessaire de rappeler que le plan fournissait aux Chypriotes grecs une occasion inestimable de réduire la présence militaire turque à un chiffre symbolique sur l'île, de réduire le nombre des prétendus « colons turcs » à un niveau acceptable et d'obtenir la restitution d'un pourcentage important de terres et de très nombreux biens aux Chypriotes grecs, ce qui servirait leurs intérêts sociaux et économiques.

L'ancien Représentant spécial du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union européenne pour Chypre, Lord David Hannay, a également conclu qu'en rejetant le plan des Nations Unies, l'administration et les partis politiques chypriotes grecs garantissaient que 9 % du territoire proposé ne seraient pas restitués à l'administration; que les dizaines de milliers de Chypriotes grecs qui auraient récupéré leurs biens ne seraient pas en mesure de le faire; que la présence militaire de la Turquie ne serait pas réduite; et qu'il n'y aurait pas de limite au nombre de citoyens de la Turquie continentale qui viendraient dans le nord et obtiendraient la citoyenneté chypriote turque (Chambre des lords, 26 mai 2004).

En ce qui concerne l'exigence chypriote grecque relative à la « fonctionnalité » et à l'« applicabilité pratique » du plan et le fait que, pour les Chypriotes grecs, toute solution doit être fondée sur la légalité internationale, y compris les libertés et les droits de l'homme universels, les observations ci-après suffisent à démontrer que le plan Annan était pleinement conforme aux normes et principes de l'Union européenne et de l'ONU. M. Gunther Verheugen l'a confirmé le 15 avril 2004, soulignant que le plan était conforme aux principes fondamentaux sur lesquels repose l'Union européenne et que la viabilité et la durabilité économique avaient été renforcées. Il a ajouté que le règlement global définitif

garantissait qu'une République unie de Chypre pourrait parler d'une seule voix dans les instances internationales et participer pleinement aux processus décisionnels de l'Union européenne, et que l'acquis communautaire serait dûment pris en compte sur l'île (Conférence préparatoire des donateurs de haut niveau). Par contre, dans le rapport sur Chypre, daté du 16 avril 2004, que vous avez présenté au Conseil de sécurité, Monsieur le Secrétaire général, vous avez également réaffirmé, à juste titre, que le plan avait été « établi en tenant dûment compte des résolutions et conventions pertinentes des Nations Unies » et qu'il « prévoyait l'avènement d'une nouvelle donne qui était pleinement conforme à l'idée que le Conseil se faisait d'un règlement ».

Le dirigeant chypriote grec affirme par ailleurs à tort que le plan des Nations Unies ne prenait pas en compte les graves préoccupations du peuple chypriote grec concernant la sécurité et l'application effective. Cette allégation est également trompeuse car les Chypriotes grecs avaient maintes fois exprimé leurs préoccupations à ce sujet sans justifier leurs vagues griefs quant au fond. Le représentant des États-Unis d'Amérique au Conseil de sécurité, M. Cunnigham, a demandé aux Chypriotes grecs d'exposer clairement et pour la dernière fois les préoccupations qu'ils ont exprimées concernant l'application du plan de règlement et ses dispositions en matière de sécurité. Il a ajouté que ce n'était qu'une fois que ces préoccupations auraient été exprimées qu'elles pourraient être examinées (Déclaration au Conseil de sécurité, 11 juin 2004).

S'agissant de l'allégation inconcevable de M. Papadopoulos selon laquelle le plan de règlement de l'ONU n'était pas le produit d'une négociation, je ne peux que lui rappeler que, pendant les quatre années et demie qui ont précédé la présentation de la version finale du plan Annan aux deux parties pour approbation, le monde entier a vu les deux parties à Chypre négocier épisodiquement sous les auspices de l'ONU. En fait, au cours des stades finals, outre les fonctionnaires de l'ONU, un nombre considérable d'experts internationaux étaient également présents pour aider des centaines de représentants officiels et d'experts des deux parties à mettre la dernière main aux travaux des comités techniques. Et quand M. Papadopoulos laisse entendre que le produit final était dicté par les intérêts des tierces parties, je tiens seulement à lui rappeler les propos ci-après du Ministre des affaires européennes du Royaume-Uni, M. MacShane : « La version finale du document est pour l'essentiel le résultat des travaux des Chypriotes grecs eux-mêmes ... Je réaffirme que je crois fermement que le plan offre une base équitable, juste et durable pour la réunification... » (Chambre des communes, 16 mai 2004). En fait, parce que la partie turque n'était pas alors disposée à coopérer, le plan était le produit des travaux menés par l'équipe des Nations Unies en étroite coopération avec les dirigeants chypriotes grecs de l'époque.

Le fait est que le plan de règlement global de l'ONU ne répondait pas à toutes les exigences et besoins ni des Chypriotes grecs ni de Chypriotes turcs. Tous les Chypriotes turcs ont à l'esprit une très longue liste de raisons pour lesquelles le plan aurait dû être rejeté. Cependant, tout comme la partie chypriote turque, nous sommes bien conscients du fait qu'une solution durable a également un prix et exige beaucoup de compromis. Le 24 avril 2004, le peuple chypriote turc a affirmé sa volonté de payer le prix pour un règlement viable et a voté en faveur du plan de l'ONU. Par contre, les Chypriotes grecs se sont déclarés hostiles à tout compromis et ont donc voté contre un règlement négocié.

M. Papadopoulos souligne que le verdict du peuple doit être respecté et déclare solennellement que l'adhésion de Chypre à l'Union européenne, en l'absence d'un accord, signifie la fin d'une époque et le début d'une ère nouvelle. Les résultats des référendums ont clairement démontré, d'une part, le vif désir du peuple chypriote turc de parvenir à un règlement sur la base du partenariat et de l'égalité, et, d'autre part, le refus par le peuple chypriote grec de conclure un accord de partage du pouvoir avec nous sur la base de l'égalité. Les référendums séparés organisés simultanément ont également confirmé de nouveau que ni les Chypriotes grecs ni les Chypriotes turcs ne représentent l'autre partie. La partie chypriote grecque a, au fil des ans, fondé son argument sur le principe de l'état de nécessité. Toutefois, après les référendums, elle ne peut plus exploiter cette doctrine à l'encontre des Chypriotes turcs puisque c'était les dirigeants chypriotes grecs et, en définitive le peuple chypriote grec, qui ont empêché un règlement global sur l'île, et donc le retour à des « conditions normales ».

Il reste donc que « l'ère nouvelle » est marquée par une grande injustice. La partie chypriote grecque, qui a choisi de s'opposer au règlement, continue de tirer profit du titre usurpé de « République de Chypre » et est devenue membre de l'Union européenne tandis que la partie chypriote turque, qui s'est prononcée en faveur d'une réunification pacifique, non seulement reste en dehors de l'Union européenne mais encore continue d'être sujette à des restrictions politiques et économiques et à l'isolement. La question est à présent de savoir si le monde continuera de fermer les yeux sur cette situation injuste et de permettre aux Chypriotes grecs, qui ont opté pour une non-solution, de continuer à prétendre représenter l'ensemble de l'île, ou alors s'il respectera le droit inaliénable des Chypriotes turcs de parler et d'agir par eux-mêmes qu'ils ont exercé dans le sens de la réunification de l'île. Comme vous l'avez si bien dit vous-même, Monsieur le Secrétaire général, le résultat du référendum chypriote turc « a fait disparaître tout argument qui pouvait être invoqué pour justifier qu'on [...] isole ou fasse pression » sur notre peuple. Le peuple chypriote turc, qui a certainement fait sa part de ce qui est requis, s'attend à ce que la communauté internationale se penche sur la situation injuste dans laquelle il vit, sans que ce ne soit de sa faute, et lève les restrictions à son développement économique, social et politique.

À cet égard, nous saluons les efforts que déploie la communauté internationale pour répondre à l'appel que vous avez lancé pour que tous les États s'engagent sur la voie de la « coopération, sur le plan bilatéral et dans les instances internationales, afin d'éliminer les restrictions et les barrières inutiles qui ont pour effet d'isoler les Chypriotes turcs et d'empêcher leur développement ». Il est toutefois déplorable de constater que les efforts internationaux visant à appuyer le développement économique et social du peuple chypriote turc sont gravement entravés par l'Administration chypriote grecque. En fait, les politiques et propositions que le dirigeant chypriote grec a citées comme visant à promouvoir le développement économique des Chypriotes turcs sont seulement destinées à empêcher les efforts internationaux tels que les propositions de la Commission européenne concernant en particulier l'assistance financière et les échanges commerciaux directs avec Chypre-Nord de se matérialiser, et à faire de l'économie chypriote turque l'otage de ses considérations politiques. En réalité, alors que M. Papadopoulos prétend avoir orienté ses stratégies internes vers la mise en place des conditions propres à assurer la prospérité des Chypriotes turcs, son administration a lancé une campagne massive de mobilisation sur la scène internationale pour empêcher toute contribution à cette

fin. Il est de notoriété publique que les efforts que mène la partie chypriote grecque en direction des États membres et des institutions de l'Union européenne visent, d'une part, à rendre inopérante la réglementation en matière d'aide financière et, d'autre part, à se débarrasser totalement de la réglementation concernant les échanges commerciaux directs.

Nous autres, partie chypriote turque, avons prouvé indubitablement notre ferme engagement en faveur de la réconciliation comme en témoignent les mesures que nous avons prises récemment, notamment l'ouverture de l'école secondaire chypriote grecque dans la région des Karpas en Chypre du Nord et l'évolution favorable de la situation en ce qui concerne la question des personnes portées disparues. Il est toutefois évident qu'en laissant à l'Administration chypriote grecque le soin de trouver une solution aux problèmes qui entravent le développement économique et social du peuple chypriote turc, on ne pourrait qu'aider les Chypriotes grecs à durcir encore davantage la position intransigeante qu'ils ont adoptée à l'occasion des référendums. Malgré les déclarations contraires, il ressort clairement des mesures prises par les dirigeants chypriotes grecs au lendemain des référendums qu'ils n'ont nullement l'intention d'abandonner leur politique consistant à accuser les autres d'être responsables de l'impasse qu'ils ont provoquée et à en exploiter les conséquences pour se débarrasser des paramètres établis pour une solution qui découlent d'une quarantaine d'années de négociations parrainées par l'ONU. À cet égard, il est tout à fait surprenant que M. Papadopoulos ait choisi de demander à la Turquie d'aider à résoudre la question de Chypre mais qu'il n'ait nullement fait référence à la mission de bons offices du Secrétaire général de l'ONU. Il serait certainement plus rationnel que le dirigeant chypriote grec vous demande de poursuivre vos efforts inappréciables si la partie chypriote grecque était sincèrement prête à donner une suite concrète à sa volonté exprimée de rechercher un règlement négocié. La réalité est que les politiques chypriotes grecques actuelles visent à dénaturer la question de Chypre et à la présenter simplement comme un problème d'invasion à résoudre au sein de l'Union européenne. Cette position mal inspirée ne peut que contribuer à compliquer davantage l'impasse actuelle pour toutes les parties concernées, y compris l'Union européenne.

Je saisis donc cette occasion pour demander, une fois de plus, à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes pour mettre fin à l'isolement du peuple chypriote turc et lever les restrictions à sa vie économique et sociale de manière à faciliter son développement global. Je crois sincèrement que c'est seulement alors que les dirigeants chypriotes grecs seraient véritablement incités à revoir leur position et à commencer à comprendre les avantages d'un règlement mutuellement convenu à Chypre. Je tiens à souligner, avant de conclure, que tous nos efforts et toutes nos actions viseront à préparer le jour où nos interlocuteurs seront enfin prêts à partager un avenir commun, sur la base du partenariat et de l'égalité.

Le Premier Ministre
(*Signé*) Mehmet Ali **Talat**